

COMPTE RENDU

Conseil d'Administration IMOCA – 25 septembre 2025

15h00-18h40

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Antoine MERMOD / Benjamin DUTREUX / Yoann RICHOMME / Boris HERRMANN / Sébastien SIMON / Violette DORANGE / Philippe LAOT/ David SINEAU

PRESENTS : Antoine MERMOD / Sébastien SIMON / Yoann RICHOMME / Philippe LAOT / Benjamin DUTREUX

ABSENTS: Boris HERRMANN / Violette DORANGE / David SINEAU

INVITE : Charles Euverte

Dans le contexte de leur rôle : Muriel Lamy – Marie Van den Heede

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Administration :
 - Validation du compte-rendu du précédent CA
 - Remplacement de Violette au CA : Candidature de Sam Davies
3. Communication/Marketing :
 - Virtual Regatta => non évoqué
4. Développement durable => non évoqué
5. Courses
 - Validation mode de classement TOR Europe
 - Retour TOR Europe
 - Droits d'inscription Route du Rhum
6. Technique
 - Courrier Louis Duc
 - Partenariat Yanmar => non évoqué
 - Règle dessalinisateurs
7. Agenda
 - Prochain CA : jeudi 27 novembre

Introduction

Antoine Mermod ouvre la séance en dressant le bilan de la saison écoulée. Le Tour de l'Europe IMOCA a été une réussite sur plusieurs plans : une belle intensité sportive, une couverture médiatique renforcée et de réels progrès en communication et relations presse. Quelques limites dans l'application des règles ont néanmoins été relevées. Le Défi Azimut à Lorient s'est également très bien déroulé, participants et organisateurs se sont montrés très satisfaits.

La Transat Café L'Or est la prochaine et dernière course de la saison. Antoine souligne que l'année écoulée fut dense et positive, mais rappelle que le contexte économique actuel est moins favorable qu'il y a quatre ans. Une vigilance particulière sera donc nécessaire pour la suite.

Administration

Le compte rendu du précédent Conseil d'Administration est validé.

Violette Dorange a annoncé sa démission du CA, estimant ne pas disposer du temps nécessaire pour assumer pleinement son rôle. Afin de maintenir une représentativité féminine au sein du Conseil, il est proposé de nommer Sam Davies jusqu'aux prochaines élections, comme prévu dans les statuts. **Les membres ont voté OUI.**

Un échange approfondi a ensuite porté sur la notion de membre actif. Le développement récent de situations complexes – notamment la rotation des skippers sur plusieurs bateaux ainsi que la transmission par vente de bateaux – soulève des questions de facturation et d'attribution des points. En ce qui concerne le classement actuel, on a considéré que celui qui marquait 100% des points était le skipper inscrit comme tel à la course (ou sur l'étape TOR).

Après discussion, les membres du Conseil présents proposent d'acter provisoirement, soit pour 2025, le principe suivant : une cotisation par bateau, avec possibilité de transfert du statut de membre actif en cas de changement en cours de saison. **Les membres ont voté OUI.**

Il est convenu qu'une mise à jour du règlement intérieur sera nécessaire pour clarifier durablement ces règles. Antoine attire l'attention sur le fait que le skipper doit rester au centre du jeu

Tarification jauge :

Les tarifs des prestations de jauge ont été définis en début d'année. Ils étaient à l'ordre du jour du CA du 26 mars 2025 afin d'être validés en vue de l'AG 2025. Or, tous les sujets n'ont pas été abordés lors de cette réunion et ce point n'a pas été repris lors des CA suivants. Charles Euverte a donc fait remarquer que le nouveau tarif bateau neuf fixé à 20K€ n'était pas conforme au budget prévisionnel présenté lors de l'AG du 6 mai 2025, lequel était basé sur la somme de 10K€. Il est donc demandé au CA de voter ici le tarif à appliquer.

René Boulaire explique cette hausse : La charge de travail a considérablement augmenté avec l'introduction de nouvelles règles (dont l'annexe G) et la prise en compte de l'éco score,

Des divergences s'expriment : La construction de bateaux neufs contribue déjà significativement au financement de la classe (redevance des éléments standardisés). D'un autre côté, le tarif annoncé est totalement justifié. Le niveau de la flotte atteint une finesse nécessitant des investissements à la hauteur en matière d'équité.

Les membres du Conseil présents proposent finalement de maintenir le forfait à 10 000 € pour les bateaux en cours de construction, avec un engagement de réévaluation à voter à l'AG de 2027 pour une mise en place en 2028 pour la jauge 2032.

Les membres ont voté NON à la modification du tarif de la jauge bateau neuf et acté la proposition ci-dessus.

Courses

TOR

Le mode de classement sportif de TOR Europe, déjà validé par le comité sportif, est proposé au Conseil, soit une course sur 7 étapes, sans tenir compte des points des scoring gates.

Le Conseil a voté OUI pour ce classement.

Concernant l'organisation de cette course, les retours sont globalement positifs mais de sérieuses insuffisances ont été relevées en matière de sécurité et de préparation de la Direction de Course.

Le Conseil s'interroge donc sur l'opportunité de créer une cellule sportive professionnelle au sein de la classe, sur le modèle de la cellule technique, afin de mieux accompagner les organisateurs et d'assurer un niveau d'exigence conforme aux enjeux de la classe.

La question se pose donc de prendre la décision d'investir dans des compétences sportives pour soutenir les DC.

ROUTE DU RHUM

Les droits d'inscription de la Route du Rhum font l'objet de mécontentements exprimés par plusieurs membres.

1000 RACE

Gwen de Sea to See propose de monter la course "1000 Race" à Brest début mai 2026. Cette épreuve sportive d'ouverture de saison est à la hauteur et qualificative pour la Vendée Arctique.

Des inconnues en matière de budget font que l'événementiel sera proportionnel à celui-ci. **Le Conseil a voté OUI à cette proposition.**

Calendrier

Yoann attire l'attention sur le fait que le calendrier n'est pas très clair. Antoine précise qu'à l'AG 2023, on a posé les grandes lignes, sans date précise, notamment à cause de la NY Vendée : La SAEM Vendée ayant décidé de la programmer en 2027 au lieu de 2028. Les discussions restent en cours sur cette date car Antoine s'inquiète du nombre de participants.

Courrier de Louis Duc : Avenir des bateaux anciens

Le Conseil examine un courrier de Louis Duc concernant l'avenir des bateaux génération 2008 et leur place éventuelle au Vendée Globe 2032.

Un consensus se dégage sur deux points :

- Il n'est pas souhaitable de limiter la construction de bateaux neufs, essentielle au dynamisme de la classe ;
- La sélection pour le Vendée Globe est basée sur le critère sportif des 150 % du temps du premier, garantissant une règle claire, simple et lisible : c'est cette règle qui doit progressivement sortir les bateaux plus anciens ou moins bien entretenus.

L'idée d'une "division 2" permettant de valoriser les bateaux plus anciens est jugée coûteuse et complexe à mettre en place, avec le risque de brouiller la lisibilité auprès du grand public.

Une réponse par écrit sera faite à Louis Duc.

Technique et jauge

- Gasoil : une proposition de limitation à 60 L + 60 L de sécurité, avec pénalités en cas de dépassement, a été formulée mais n'a pas encore reçu de réponse de la SAEM. La règle actuelle (120 L + 20 L de sécurité) demeure en vigueur. Il faut figer cette règle rapidement car des études d'adaptabilité sont en cours sur les bateaux.

Selon la réponse du président de la SAEM Vendée, une réunion du CA sera organisée pour faire un point.

- Dessalinisateurs : une nouvelle rédaction de la règle a été validée au TC par 71 % des votants via questionnaire. Elle sera officiellement adoptée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Décisions principales

- Validation du compte rendu précédent.
- Organisation d'un vote pour l'intégration de Sam Davies au CA.
- Organisation d'un vote du principe "une cotisation par bateau avec transfert possible du statut de membre actif".
- Organisation d'un vote pour le maintien du tarif de jauge bateau neuf à 10 000 € (révision en 2028).
- Organisation d'un vote pour la validation du classement sportif du TOR Europe.
- Organisation d'un vote pour l'adoption du projet "1000 Race" (Brest, 2026).
- Maintien de la règle actuelle concernant les bateaux anciens.
- Validation de la réécriture de la règle des dessalinisateurs.

Prochaines échéances

- Prochain Conseil d'Administration : jeudi 27 novembre 2025 à 15h00.